

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

BARBADE

Déclaration de Mme Billie A. Miller Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur

Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette troisième Conférence ministérielle. Je tiens aussi à féliciter M. Mike Moore pour sa nomination en tant que deuxième Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce. Enfin nous tenons à rendre hommage à la contribution précieuse de M. l'Ambassadeur Ali Mchumo, Président du Conseil général, à la direction et à la gestion du processus de préparation qui nous a conduits jusqu'à Seattle. Je vous souhaite à tous trois de réussir dans l'accomplissement de vos fonctions, sachant que nous ne sommes pas tenus de terminer la tâche colossale qui nous attend mais que nous n'avons pas non plus la liberté de nous y soustraire.

La libéralisation du commerce n'a pas produit les avantages économiques qu'en attendaient les Membres et, en particulier, elle n'a pas tenu ses promesses à l'égard de la plupart des pays en développement, sinon tous. L'Organisation mondiale du commerce est dans l'obligation d'examiner pour quelles raisons la libéralisation n'a pas eu les résultats escomptés. Ces deux derniers jours, nous avons entendu bon nombre d'orateurs se prononcer en faveur d'un nouveau cycle de négociations commerciales. Je tiens toutefois à marquer mon soutien à mes collègues, en particulier ceux des Caraïbes, qui ont lancé le mot d'ordre de la nécessité urgente de revoir, disons même de réparer et de remanier, le système commercial multilatéral. Le processus de révision devra être attentif aux préoccupations des peuples.

Il faut réexaminer la nature et la portée de la libéralisation du commerce pour vérifier qu'elle est compatible avec les objectifs de développement de tous les Membres, quel que soit leur niveau de développement économique. La libéralisation du commerce doit aussi avoir des avantages économiques concrets et équitables pour tous ceux qui y participent. On s'accorde en effet de plus en plus à reconnaître que les retombées du processus de libéralisation ne se sont pas réparties équitablement. Loin d'assister à une intégration progressive des pays en développement, nous observons en fait une tendance à la marginalisation. Nous restons certes attachés à la suppression des obstacles au commerce, mais nous devons nous garder des dangers de la libéralisation sans frein. Les petits pays en développement comme la Barbade sont parfois tentés de se demander s'ils sont des acteurs à part entière de ce système commercial multilatéral.

Après avoir abordé la question de la nature et de la portée, j'en viens maintenant à celle du rythme de la libéralisation, qui doit être réglé de manière à ce que tous les Membres, en particulier les pays en développement, puissent réagir de façon adéquate aux problèmes qu'elle pose. Notre incapacité de maîtriser ce processus pourrait avoir des effets désastreux sur les efforts de développement des petites économies vulnérables.

À cet égard, le moment est venu pour nous d'examiner de manière approfondie les difficultés auxquelles sont confrontés nombre de pays en développement dans l'application de ces accords que nous avons signés à Marrakech. Ces arrangements contractuels posent de réels problèmes à trop de pays. Les difficultés se sont manifestées de différentes façons. Marrakech représentait un engagement unique, c'est-à-dire que les pays Membres devaient accepter la totalité des engagements contenus dans chacun des accords quelles que soient ses insuffisances, et elles sont légion. Nous nous trouvons maintenant devant la réalité austère de l'application. Les dispositions énoncées dans certains de ces accords sont telles que plusieurs pays développés ont trouvé un moyen de les appliquer d'une manière qui a porté préjudice aux intérêts des pays en développement. Il n'est besoin que de citer ici l'Accord sur l'agriculture et l'Accord sur les textiles et les vêtements. En outre, le processus de mise en œuvre a fait peser des charges et des contraintes énormes sur les ressources financières, humaines et techniques limitées dont disposent les pays en développement, en particulier les moins développés, et les petites économies vulnérables. Si ces accords se veulent sérieux et si l'Organisation mondiale du commerce se veut une institution crédible, il est urgent de s'attaquer aux problèmes qui leurs sont inhérents.

Aussi importantes que puissent être les nouvelles questions pour la communauté internationale, nous devons faire très attention de ne pas lancer un nouveau cycle de négociations avant d'avoir corrigé les défauts criants des accords existants.

Le programme que nous sommes en train d'établir pour les travaux de l'Organisation mondiale du commerce du XXI^e siècle doit être centré sur le développement. N'oublions pas que l'enjeu véritable de nos efforts est le développement économique des pays Membres et que ceux-ci se trouvent tous à des stades divers de ce processus. Le développement est une affaire d'êtres humains et de moyens nous permettant d'améliorer la qualité de vie de tout un chacun. Notre programme de travail futur doit refléter cette réalité politique.

Nous devons tenir parole. Nos peuples nous le demandent. À l'aube du XXI^{ème} siècle, l'Organisation mondiale du commerce ne peut fonctionner délibérément comme un instrument d'oppression.
